

## LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

**ENTRE :** LA BIBLIOTHÈQUE (*nom de la bibliothèque*), (*structure juridique ex. société d'État, corporation*), ayant son siège social au ( Adresse )

agissant aux présentes par, (*nom* ),  
(*fonction* ), dûment autorisé,

ci-après appelée la « BIBLIOTHÈQUE »,

**ET :** *Encyclopædia Universalis* S.A.S au capital de 579 310 €  
enregistrée au Registre de Commerce de Nanterre avec le N°B-672 048 915,  
V.A.T FR 11 672 048 915, ayant son siège social au 88 ter Avenue du  
Général Leclerc, 92100 Boulogne Billancourt France, représentée aux  
présentes par *Spéranta Gallage, Responsable Export*

ci-après appelée l' « ÉDITEUR »

**ATTENDU QUE** BIBLIOPRESTO.CA est un organisme ayant le mandat de négocier pour les bibliothèques publiques québécoises la négociation des ressources électroniques aux meilleures conditions possible;

**ATTENDU QUE** BIBLIOPRESTO.CA et l'ÉDITEUR ont négocié une entente au bénéfice des membres du BIBLIOPRESTO.CA et que ce contrat découle de ladite entente

**ATTENDU que** BIBLIOPRESTO.CA et l'ÉDITEUR consentent à faire bénéficier des termes de cette entente d'autres bibliothèques publiques canadiennes

**ATTENDU QUE** BIBLIOPRESTO.CA organisme à but non lucratif doté d'une personnalité juridique, et l'ÉDITEUR qui a négocié les termes de la présente entente, avec des représentants du BIBLIOPRESTO.CA, s'engage à conclure la même entente individuellement avec chaque bibliothèque publique autonome ou CRSBP (pour l'ensemble des bibliothèques affiliées qu'il représente) faisant partie du BIBLIOPRESTO.CA et pour les bibliothèques publiques canadiennes qui voudront acquérir la ou les ressources électroniques faisant l'objet du présent contrat

**ATTENDU QUE** l'ÉDITEUR s'engage à offrir, à chaque bibliothèque faisant partie du BIBLIOPRESTO.CA et aux autres bibliothèques publiques canadiennes, les mêmes conditions que celles stipulées au présent contrat

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **1. OBJET**

La présente entente a pour objet de définir les conditions et modalités d'accès, d'utilisation et de reproduction par la BIBLIOTHÈQUE d'une ou de plusieurs bases de données et/ou services en ligne (ci-après « CONTENUS ») fournis par l'ÉDITEUR, tels que décrits à l'annexe A ci-jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

### **2. OBLIGATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

La BIBLIOTHÈQUE s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du présent contrat et notamment à :

- a) accéder aux CONTENUS dans des conditions techniques permettant que soit notamment assurée une protection raisonnable contre d'éventuelles intrusions;
- b) ce que seuls ses usagers, employés et contractuels puissent accéder, sur place ou à distance, via le réseau informatique interne qu'elle utilise, aux CONTENUS et ce, conformément aux conditions stipulées à l'annexe B;
- c) verser les redevances prévues à l'article 8;
- d) faire usage des CONTENUS de manière à respecter les lois en vigueur, notamment celles en matière de propriété intellectuelle;
- e) faire usage des CONTENUS de la manière établie dans le présent contrat et conformément aux écrans d'instructions apparaissant lors de leur utilisation;
- f) ne pas faire ou autoriser aucune exploitation commerciale des CONTENUS, notamment de manière à laisser entendre que l'ÉDITEUR ou l'auteur fait la promotion d'un quelconque produit, service, personne, entreprise, institution ou cause;
- g) utiliser tous les moyens raisonnables permettant à ses employés, contractuels et usagers de respecter l'ensemble des obligations au titre du présent contrat, notamment celles ayant trait à la propriété intellectuelle;
- h) accéder aux CONTENUS suivant les modalités techniques indiquées à l'annexe B;
- i) fournir les informations nécessaires à l'ÉDITEUR pour lui permettre de donner accès aux CONTENUS;
- j) désigner un ou deux répondants qui seront les seuls habilités à prendre contact avec le service technique de l'ÉDITEUR.
- k) ne pas transmettre la licence négociée par le BIBLIOPRESTO.CA à une autre bibliothèque ou CRSBP

### **3. OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR**

L'ÉDITEUR s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du présent contrat et notamment à :

- a) mettre à la disposition de la BIBLIOTHÈQUE, ses employés, contractuels et usagers, les CONTENUS décrits à l'annexe A, à partir du 1er janvier 2017;
- b) identifier les moyens de communication et d'accès aux CONTENUS;
- c) mettre en œuvre tous les moyens permettant à la BIBLIOTHÈQUE, ses employés, contractuels et usagers d'avoir un accès fiable et rapide aux CONTENUS et ce, 24h/24h, 7 jours par semaine, sous réserve d'interruption accidentelle ou nécessaire

au bon fonctionnement du service. Cela exclut spécifiquement les serveurs du réseau informatique sécurisé qu'utilise la BIBLIOTHÈQUE et les liens de télécommunications entre la BIBLIOTHÈQUE et le réseau Internet;;

- d) rendre à la disposition de la BIBLIOTHÈQUE, des employés et contractuels désignés, un service d'assistance relié à l'accès des CONTENUS aux heures ouvrables fixées par l'ÉDITEUR;
- e) Mettre à jour les CONTENUS selon les politiques éditoriales de L'ÉDITEUR
- f) garantir un accès universel aux CONTENUS via un fiduciaire en cas de faillite, de cessation des opérations, de cession, y compris la faillite, ou de changement de structure juridique de l'ÉDITEUR;
- g) fournir des statistiques sur les accès aux CONTENUS, suivant les modalités existantes, et ce pour chaque année de l'entente ;
- h) faire des efforts pour se conformer au niveau I des règles d'accessibilité de la *Web Accessibility Initiative (WAI)*.

#### **4. DROIT D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION**

4.1 L'ÉDITEUR accorde à la BIBLIOTHÈQUE, ses employés, contractuels et usagers, une licence non exclusive et non transférable permettant l'utilisation, la diffusion et la reproduction des CONTENUS à des fins de recherche, d'études privées, administratives et pour usage personnel. La BIBLIOTHÈQUE pourra notamment :

4.1.1 Télécharger des CONTENUS statiques sur des postes ou sur des portions de serveurs du réseau informatique sécurisé qu'elle utilise et permettre leur sauvegarde électronique ;

4.1.2 Permettre aux usagers dans le respect des conditions mentionnées à l'annexe B d'accéder sur place ou à distance aux CONTENUS via le réseau informatique sécurisé qu'elle utilise conformément aux modalités de contrôle d'accès indiqués à l'Annexe B

4.1.3 Permettre l'impression d'une version papier des CONTENUS ;

4.1.4 Permettre la diffusion, le téléchargement et l'impression de CONTENUS à des fins de formation des employés ou des usagers accompagnés de la mention « © Encyclopaedia Universalis, tous droits réservés ».

4.1.5 Permettre, de façon occasionnelle, la transmission à un employé d'une autre bibliothèque, d'un article ou d'une de ses composantes en version papier ou électronique, à la condition que ce dernier soit détruit immédiatement après avoir été imprimée.

4.2 La BIBLIOTHÈQUE s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les CONTENUS dans le but d'en faire un usage commercial conformément à l'article 2 f) du présent contrat.

4.3 La BIBLIOTHÈQUE s'interdit de procéder à toute reproduction, adaptation ou modification quelle qu'elle soit, de tout ou d'une partie permettant de reconstituer, même partiellement, une banque de données au détriment des droits de l'ÉDITEUR.

4.4 La BIBLIOTHÈQUE s'interdit d'enlever ou de modifier les noms des auteurs et les mises en garde, avertissements et précisions concernant la propriété intellectuelle.

- 4.5 La BIBLIOTHÈQUE s'interdit de diffuser les CONTENUS sur d'autres réseaux, y compris Internet, que sur le réseau informatique sécurisé qu'elle utilise, à l'exception de ce qui est prévu à l'article 4.1.5 et à l'annexe B.
- 4.6 Toute autre utilisation ou reproduction non prévue par la présente entente ou par les règles en matière de droits d'auteur est soumise à l'autorisation préalable de l'ÉDITEUR notamment celles reliées à toute utilisation commerciale des CONTENUS
- 4.7 Tout usage fait à des fins non commerciales, doit porter pour chaque élément de contenu reproduit intégralement ou partiellement, la mention de titularité de l'éditeur et le nom de l'auteur (si l'œuvre est signée) ainsi que la mention « © Encyclopaedia Universalis, tous droits réservés ».

## **5. CONFIDENTIALITÉ**

Les parties s'engagent à respecter la protection de tout renseignement personnel qui peut leur être transmis dans le cadre du présent contrat.

L'ÉDITEUR s'engage à ne pas divulguer, communiquer, diffuser ou utiliser sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit les renseignements ou données nominatives provenant ou étant associés à l'utilisation, de quelque manière que ce soit, des CONTENUS faite par la BIBLIOTHÈQUE, ses employés, contractuels et usagers.

## **6. RESPONSABILITÉS**

- a) La BIBLIOTHÈQUE est responsable de la gestion des accès.
- b) La BIBLIOTHÈQUE est responsable de l'exercice du contrôle de l'accès aux CONTENUS.
- c) La BIBLIOTHÈQUE prend des moyens raisonnables pour s'assurer de la sécurité des serveurs du réseau informatique sécurisé qu'elle utilise et de son bon usage et s'engage à mettre en oeuvre des procédures de contrôle et de sanctions à l'égard des personnes physiques ou morales qui accéderaient aux CONTENUS dans les locaux de la BIBLIOTHÈQUE ou à distance par le biais du réseau informatique sécurisé utilisé par la bibliothèque et qui ne respecteraient pas les termes des présentes.
- d) L'ÉDITEUR ne peut être tenu pour responsable de l'indisponibilité ou des dysfonctionnements des CONTENUS.
- e) La BIBLIOTHÈQUE s'engage à rendre compte à l'ÉDITEUR de toute infraction connue et suspectée relative à l'utilisation des CONTENUS aussitôt qu'il en a pris connaissance.
- f) La BIBLIOTHÈQUE se dégage de toute responsabilité découlant des actions de ses usagers qui accèdent frauduleusement aux CONTENUS en contravention du présent contrat et ce, malgré les mesures raisonnables mises en place par la BIBLIOTHÈQUE pour éviter que de telles situations se produisent.

## **7. GARANTIE**

- a) L'ÉDITEUR garantit à la BIBLIOTHÈQUE qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser l'objet du présent contrat et, notamment, de consentir les licences de droits d'auteur.
- b) L'ÉDITEUR est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire développé dans le cadre de la création et l'exploitation des CONTENUS, et garantit la BIBLIOTHÈQUE, dans le cadre des droits qui leur sont consentis par les présentes, contre tout recours de tiers.
- c) L'ÉDITEUR garantit par ailleurs la Bibliothèque qu'il ne lui sera dû aucune redevance pour toute utilisation par elle, des données et documents diffusés dans les CONTENUS conforme aux présentes.
- d) Toutefois, toute reproduction, adaptation, utilisation ou diffusion des CONTENUS réalisée en violation des termes de la présente convention exposera le contrevenant à des poursuites judiciaires.

## **8. PRIX DES PRODUITS ET SERVICES**

- a) Le prix versé par la BIBLIOTHÈQUE, en contrepartie des CONTENUS fournis par l'ÉDITEUR en vertu du présent contrat, est déterminé conformément aux données concernant la population publiée dans la version la plus récente de la Gazette officielle du Québec au début de l'entente de 3 ans, sauf en ce qui a trait à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le tout conformément à l'annexe C.
- b) La BIBLIOTHÈQUE qui est déjà abonnée aux CONTENUS aura droit à un crédit correspondant à la durée à courir à partir de la date où le présent contrat prend effet et au prix négocié par elle.

## **9. FACTURATION ET PAIEMENTS**

- a) Une seule facture annuelle sera émise pour chaque annuité à échoir.
- b) Une facture, au montant de yyyy \$ CAD, sera émise à la date de signature du contrat. Cette somme sera calculée en fonction d'une population de référence de xxxx habitants sauf en ce qui a trait à Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui a un statut particulier le tout conformément à l'annexe C. Le montant de la facture sera fixé après la communication des chiffres relatifs à la population de référence à prendre en compte.
- c) Pour chaque annuité suivante, une facture au même montant sera émise à la date anniversaire du contrat.
- d) La BIBLIOTHÈQUE ayant adhéré au présent contrat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017 sera facturée pour chaque annuité à 85 % du tarif d'abonnement, la différence de 15 % étant prise en charge par BAnQ.
- e) Une BIBLIOTHEQUE non participante peut adhérer au présent contrat à tout moment. La BIBLIOTHEQUE sera alors facturée au prorata du nombre de mois à couvrir sur l'année du contrat en cours. La BIBLIOTHEQUE qui adhère après le 31 décembre 2017 doit cependant assumer seule pour toute annuité la totalité de la facture en contrepartie de son abonnement à la RESSOURCE et ce, sans participation financière de BAnQ.
- f) La BIBLIOTHÈQUE s'engage à payer les sommes dues à l'éditeur dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de facturation.

- g) Le paiement s'effectuera de préférence par virement bancaire ou, à défaut, par chèque bancaire en \$ CAD sur le compte bancaire ci-dessous :

**Nom de la banque** : BRED Banque Populaire  
**Domiciliation** : BRED-Banque populaire  
18 Quai de la Rapée 75012 Paris / France  
**Titulaire du compte** : ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS FRANCE  
**N° de compte** : 101076-00118-00552411170-75  
**IBAN**: FR76 1010 7001 1800 5524 1117 075  
**BIC-ADRESSE SWIFT**: BREDFRPPXXX

## 10. DURÉE

Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019 et est d'une durée de 36 mois.

Si l'ÉDITEUR veut modifier une ou des conditions énoncées au présent contrat, il devra en aviser la BIBLIOTHÈQUE au moins trois mois avant la fin du contrat. S'il y a une augmentation du prix des CONTENUS après les 3 ans, celle-ci ne devra pas dépasser 10% du tarif de la présente entente et ce, pour la durée du renouvellement.

La BIBLIOTHÈQUE devra répondre à la proposition de l'ÉDITEUR au plus tard un mois avant la fin du contrat à défaut de quoi, le présent contrat prendra fin à la date prévue.

## 11. RÉSILIATION

La BIBLIOTHÈQUE pourra résilier le présent contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) l'ÉDITEUR fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) l'ÉDITEUR cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;

Pour ce faire, la BIBLIOTHÈQUE qui veut résilier le présent contrat devra adresser un avis écrit de résiliation à l'ÉDITEUR énonçant les motifs de résiliation. S'il s'agit du motif de résiliation prévu au paragraphe a), l'ÉDITEUR aura dix (10) jours ouvrables à partir de la date de réception de cet avis pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi le contrat sera alors automatiquement annulé et résilié et ce, à compter de la date d'expiration de ce délai. S'il s'agit du motif de résiliation prévu au paragraphe b), la résiliation prendra effet de plein droit à compter du premier jour du mois suivant la date de réception. L'ÉDITEUR aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

La BIBLIOTHÈQUE se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il ne soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation. Le DIFFUSEUR aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des services rendus à la BIBLIOTHÈQUE jusqu'au premier jour du mois suivant la date de réception de la résiliation du contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

Le DIFFUSEUR se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il ne soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation. La BIBLIOTHÈQUE sera alors remboursée de

tous les frais, déboursés et sommes représentant la valeur des services qui n'ont pas encore été rendus par le DIFFUSEUR jusqu'au premier jour du mois suivant la date de réception de la résiliation du contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

## 12. AVIS

Tout avis, autorisation, approbation ou envoi de Contenus fait en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et transmis par poste recommandée, télécopieur ou messenger à l'adresse de la partie concernée telle qu'elle est indiquée ci-après :

**La BIBLIOTHÈQUE :** La Bibliothèque (*nom*)  
(*adresse*)

À l'attention de : Courriel :  
(*nom et fonction*)

**L'ÉDITEUR :** ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS  
88 ter Avenue du Général Leclerc,  
92100 Boulogne Billancourt / France  
[sgallage@universalis.fr](mailto:sgallage@universalis.fr)

À l'attention de : *Mme Spéranta GALLAGE*  
*Responsable Export*

Cet avis sera réputé avoir été reçu le jour où il a été envoyé par télécopieur ou messenger, ou le troisième jour de sa date de mise à la poste. Également, en cas de grève du service postal, un tel avis pourra aussi être livré par huissier ou messenger. Il est alors réputé avoir été reçu le jour de sa livraison ou de son envoi.

## 13. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend important mettant en péril la réalisation de la présente convention sera soumis à une médiation.

À cet effet, les parties aux présentes s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne en autorité de décision. Le médiateur sera choisi par les parties.

En cas de différend ou de litige relativement à l'interprétation ou à l'application du présent contrat, les lois du Québec s'appliquent.

## 14. CESSION

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit au préalable par les parties.

## 15. ANNEXES

Les trois annexes mentionnées au présent contrat (A, B, et C) en font partie intégrante, les parties déclarant en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.

En foi de quoi, les parties ont signé :

**Pour la BIBLIOTHÈQUE**

**Pour L'ÉDITEUR**

**Nom :** .....

**Nom :** Spéranta GALLAGE

**Titre :** .....

**Titre :** Responsable Export

**Signature :** .....

**Signature :** .....

**Date :** ...../...../.....

**Date :** ...../...../.....

### ANNEXE A

#### Description des « CONTENUS »

##### Universalis Junior

Le site de l'encyclopédie Universalis-junior est un outil de culture générale et d'apprentissage de la recherche pour l'enfant et le jeune adolescent et complète de façon idéale la « grande encyclopédie » en formant un bouquet de ressources pour tous les âges et toute la famille.

Universalis Junior propose :

- Plus de 7 000 articles en français rédigés par des professionnels de l'éducation de la Jeunesse,
- Plus de 1700 articles en anglais,
- 1 581 documents textuels liés à ces articles,
- un dictionnaire de langue française de 125 000 mots et un dictionnaire anglais de 47 000 mots et locutions définissant la totalité des mots utilisés dans ces données,
- 9 311 médias liés à ces articles (843 cartes hors Atlas, 195 cartes muettes, 5270 photos, 258 vidéos...),
- 474 livres d'images,
- 390 cartes dans l'Atlas,
- Une fonction audio pour pouvoir écouter le texte de chaque article (compatible uniquement sur Firefox et Google Chrome)
- Un site optimisé pour consultation sur Mobile et Tablette (responsive design)

##### Encyclopédie Universalis



Encyclopædia Universalis offre l'accès au plus grand fonds documentaire encyclopédique en langue française. Ce service a été créé pour répondre à la demande des établissements scolaires, centres de formation, centre de documentations, administrations locales et bibliothèques publiques ou privées.

L'ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS est une encyclopédie en 30 volumes dont la création a démarré en 1968.

Aujourd'hui, l'encyclopédie Universalis en ligne c'est :

- 37 500 articles de synthèse couvrant l'essentiel des domaines de la connaissance, rédigés et signés par plus de 7 300 auteurs renommés dont plusieurs Prix Nobel,
- 350 000 liens entre les différents articles et documents qui balisent des dizaines de milliers d'itinéraires,
- plus de 120 000 références bibliographiques, dictionnaire intégré de 125000 mots
- 30 000 documents multimédia (9 245 photos, 9 698 dessins et cartes, 958 vidéos et objets interactifs, 10 099 objets graphiques),
- un Atlas des pays riche de plus de 400 cartes physiques, politiques et administratives, avec pour chaque pays, une chronologie détaillées des dix derniers années,
- un moteur de recherche puissant et intuitif.

ANNEXE B  
**Paramètres techniques de connexion**

Contact technique Universalis : [support-edu@universalis.fr](mailto:support-edu@universalis.fr)  
Contact commercial : [sgallage@universalis.fr](mailto:sgallage@universalis.fr)

Population desservie :

|  |
|--|
|  |
|  |

Abonnement désiré pour :

Universalis Junior   
Encyclopédie Universalis

Responsable de l'entente

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| Nom       | <input type="text"/> |
| Prénom    | <input type="text"/> |
| Fonction  | <input type="text"/> |
| e-mail    | <input type="text"/> |
| Téléphone | <input type="text"/> |

Responsable technique

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| Nom       | <input type="text"/> |
| Prénom    | <input type="text"/> |
| e-mail    | <input type="text"/> |
| Téléphone | <input type="text"/> |

Vous disposez d'une connexion à Internet par :

- IP fixes ou IP flottantes dans une plage fixe
- Page appelante (portail) = http Referer
- Executable Universalis (simule une connexion par IP fixe pour un IP dynamique)
- Serveur EZPROXY ou autre serveur de type Proxy

**Si IP fixe ou IP flottantes dans une plage fixe:** Mentionnez les adresses ou plages d'adresses couvertes par votre réseau sous la forme suivante :

|    |                      |   |                      |
|----|----------------------|---|----------------------|
| De | <input type="text"/> | à | <input type="text"/> |
| De | <input type="text"/> | à | <input type="text"/> |

Les connexions à distance en mode nomade s'effectuent via le portail ou l'extranet de la BIBLIOTHÈQUE.